



Problèmes avec ancien propriétaire

Par **Laudrey25**, le **15/02/2013 à 16:10**

Bonjour, rnrnJe me permets de vous contacter car nous avons quelques problèmes avec notre ancien propriétaire.rnrnA partir du 1er Mai 2012 Nous avons louer un appartement équipé d'un chauffage central au fioul et d'un poêle a bois situé a la cuisine! rnrnAu départ nous avons l'intention de nous chauffer au bois (En ayant bien spécifier au propriétaire a l'entrée des lieux que l'on prenait l'appartement principalement pour le chauffage au bois) ce que l'on a fait pendant quelques mois disons de Octobre a Décembre !! puis la cheminée s'est mise a couler.rnrnPropriétaire prévenu des le début des problèmes fin décembre mais pas d'action de sa part.....rnrnNous avons fait appel a un chauffagiste fin décembre qui nous a interdit de nous chauffer au bois car la cheminée était défectueuse.rnrnA l'entrée le propriétaire avait " selon ses dires " Fait remplir la cuve a fioul de 500 L.rnrnNous nous sommes donc vu dans l'obligation de nous chauffer au fioul (tout en commençant a chercher un autre appartement) rnrnA ce jour le propriétaire nous réclame le fioul consommé.rnrnEn sachant que nous n'avons pas fait d'état des lieux ni de bail a l'entrée (selon les désirs du propriétaire) et qu'il n'ai spécifier nul part qu'il y'avait 500L dans la cuve a notre arrivée je voudrais savoir qu'elle sont mes droits par rapport a la situation !! rnrnJe vous remercie d'avance de votre réponse.rnrnCordialement.